

- Le Maire..... : 55.70 %
- 1^{er} Adjoint..... : 11.00 %
- 2^{ème} Adjoint..... : 11.00 %
- 3^{ème} Adjoint..... : 11.00 %

3* Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et pour la bonne marche de l'administration municipale, le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations consenties à Mme le Maire.

4* Constitution du Centre Communal d'Action Social (le C.C.A.S.)

Le conseil municipal détermine, au nombre de six, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, et les a élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 15 voix obtenues.

→ **Six membres élus** : Mme Alexandra CHOCHOI, Mme Nadine DUQUESNE, Mme Véronique VANDENBUSSCHE, M. Emile BRAY, Mme Véronique CROQUET et Melle Manon MAGNIER.

→ **Six membres nommés par Mme Le Maire**, extérieurs au conseil municipal sont Mme Brigitte FRANCO, Mme Marie-Paule PREVOST, Mme Annick MAGNIER, M. Jean-Jacques TOURNEUR, M. Pascal SEILLIER et M. Sylvain VANDENBUSSCHE.

5* Constitution de la Commission d'Appel d'Offre (la C.A.O.)

Le conseil municipal a élu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 15 voix obtenues

→ **Trois délégués titulaires** : M. David LEMANISSIER, M. Jérémie DELBECQUES, M. Emile BRAY.

→ **Trois délégués suppléants** : M. Christian COEUGNEIT, M. Julien PREVOST, M. Mathieu COURBET.

6* Constitution des Commissions Municipales :

Mme le Maire propose de créer quatre commissions municipales pour la bonne gestion de la commune. Elle rappelle qu'il est de plein droit le Président de chaque commission sauf délégation. Elle demande au conseil de voter les commissions et leurs compositions à main levée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, les propositions de Mme le Maire et crée :

- **La Commission Animation, Culture et Jeunesse** composée de 6 membres :
Mme Laëtitia HUCHETTE, M. David LEMANISSIER, M. Frédéric MAGNIER, Melle Manon MAGNIER, M. Jérémie DELBECQUES et M. Mathieu COURBET.
- **La Commission des Affaires Scolaires** composée de 4 membres :
Mme Véronique VANDENBUSSCHE, M. Jérémie DELBECQUES, Melle Manon MAGNIER, Mme Marie-Michèle GROS.
- **La commission « Fleurissement, embellissement et décorations** composée de 7 membres : Mme Alexandra CHOCHOI, Mme Nadine DUQUESNE, Mme Véronique CROQUET, Mme Véronique VANDENBUSSCHE, Mme Laëtitia HUCHETTE, M. Jérémie DELBECQUES et Melle Manon MAGNIER.
- **La commission de la transition écologique** composée de 3 membres :
M. Christian COEUGNEIT, M. David LEMANISSIER, et M. Frédéric MAGNIER

6* Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le conseil municipal a élu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 15 voix obtenues :

- a) **C.N.A.S.** = Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial
Déléguée titulaire : Mme Christine SEILLIER
- b) **P.N.R.** = Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Déléguée titulaire : Mme Christine SEILLIER
- c) **FDE 62** = Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais :
Déléguée titulaire : Mme Christine SEILLIER
- d) Correspondant **Défense** :
Déléguée et réserviste : Mme Christine SEILLIER
- e) **Urbanisme** : Déléguée titulaire : Mme Christine SEILLIER

7* Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal a établi une liste de 12 noms pour les membres titulaires et une liste de 12 noms pour les membres suppléants de la commission. Cette liste sera transmise au Directeur des Services Fiscaux qui nommera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Mme Le Maire est la présidente d'office de cette commission.

8* Informations et questions diverses

- M. DELBECQUES informe le conseil municipal qu'un hallinois souhaite racheter le véhicule Renault Kangoo du service technique, il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande. Après réflexions, vu que ce véhicule ne passe plus au contrôle technique, et vu de l'état de délabrement du véhicule, le conseil municipal ne veut prendre aucun risque et refuse de vendre ce véhicule à un particulier.
- Mme le maire fait part des remerciements de la famille BRAY au conseil municipal.

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mme le Maire,

La Secrétaire de séance,

